

jugeait les comptes publics trop volumineux, trop détaillés, etc., et qu'il fallait abréger. M. Taylor nous a dit ce matin que le ministère des Finances ne s'intéressait pas tant à une recommandation générale de cette sorte qu'à une recommandation spécifique, c'est-à-dire l'indication précise de tous les détails qui pourraient être éliminés.

Or, je ne pense pas que de longues délibérations dans un comité de cette envergure apporteront une réponse à la question. Il serait utile, et je le propose donc, monsieur le président, que vous instituiez un sous-comité de sept membres chargés de conférer avec l'auditeur général, qui a déjà étudié longuement la question, et de soumettre au comité plénier une recommandation au sujet des articles et des détails particuliers des comptes publics, tels qu'ils sont aujourd'hui publiés, qui, de l'avis du sous-comité, pourraient à bon droit être éliminés. Nous serions ensuite mieux en mesure de soumettre une recommandation déterminée au ministère des Finances sur ce qui pourrait être utilement fait pour réduire le volume de ces comptes. Je formule donc cette motion.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Spencer, avant de présenter la motion, je demanderais à M. Taylor de faire des commentaires à ce propos, car la position juridique, telle que je la comprends, est que le ministre des Finances est maître absolu de ce qu'il fera ou ne fera pas. Il pourrait être utile de lui remettre cette recommandation, mais M. Taylor pourrait peut-être d'abord la commenter.

M. TAYLOR: Je ferai d'abord ressortir un point, monsieur le président. J'espère n'avoir pas donné l'impression que ni le ministre ni le ministère ne désirent réduire le volume des comptes publics. Personnellement, je serais ravi de voir les comptes publics s'amincir.

De tout temps, les ministres des Finances n'ont pas voulu risquer de se voir accuser de cacher des renseignements à la Chambre. Si le Comité veut faire des recommandations déterminées sur le genre et la catégorie des renseignements qui ne sont ni utiles ni désirables, une fois que la Chambre aura approuvé son rapport, je suis certain que le ministre y accordera une attention soigneuse et sympathique.

Quant à l'autre point, comme vous l'avez dit, monsieur le président, la forme que revêtent les comptes publics relève du ministre des Finances, et je pense qu'il serait bon de le consulter, directement ou par l'intermédiaire de son adjoint parlementaire, sur la meilleure façon d'aborder ce très réel problème.

M. BENIDICKSON: Monsieur le président, je pense que nous devrions aller assez lentement à l'égard d'une proposition de ce genre. Il est bon que, dans notre pays, le public sache ouvertement et au grand jour qu'il peut obtenir le genre de renseignements que renferme ce volume. Si vous jetez un coup d'oeil sur la section des Travaux publics, soit la section AD, vous verrez qu'elle renferme 120 pages. J'aimerais que les membres du Comité disent quel sont là-dedans les articles qui, à leur avis, ne leur sont pas trop utiles dans l'accomplissement de leur tâche de député et, en outre, quels sont les articles dont le public ne devrait pas avoir connaissance. Je pense que la somme de \$65,000 n'est rien en comparaison des économies éventuelles qui découlent du fait que le grand public remarque certaines choses dans les comptes publics, à la suite de quoi des personnes nous écrivent, nous posent des questions; et c'est fréquemment qu'en conséquence certaines pratiques qui peuvent n'être pas souhaitables ou n'être pas entièrement efficaces sont supprimées. Et je pense que les économies qui découlent des observations faites par le grand public compensent bien des fois le coût réel des comptes.

M. SPENCER: Soixante-cinq mille dollars ne représentent que les frais d'impression.